

Séance du 15 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin

Aujourd'hui, Mardi quinze avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin

Etaient présents :

69 titulaires dont 5 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS

CIEURAC
COURS
CRAYSSAC

DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
Mme BOUX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT
Françoise, M. SINDOU Géraud, M. SAN JUAN Alain (procuration
reçue de M. TESTA Francesco, commune de Cahors), Mme BOYER
Noëlle (procuration reçue de Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,
commune de Cahors), Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M.
DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine (procuration reçue de
Mme BONNET Catherine, commune de Cahors), M. COUPY
Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE
QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude (procuration reçue de M. RIGAL Serge,
commune de St Médard), M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre (Sup),
M. JOUCLAS Guy (procuration reçue de M. MERCEREAU Didier,
commune de Pradines), M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. SABOT Aimé,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-
CAVELLE Véronique,
M. DECREMPS Frédéric (Sup),
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard

Secrétaire de séance :

Mme BOUIX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE POPULATION - CIAS

Objet : Composition du Centre Intercommunal d'Action Sociale

A été adopté à L'UNANIMITE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140415-08_15_04_2014-DE
Regu le 22/04/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 avril 2014

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Stéphanie JACQUEZ
Service : CIAS

Objet : Composition du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4 et suivants et R123-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 19 janvier 2010 créant le CIAS du Grand Cahors,

Vu les statuts du CIAS du Grand Cahors adoptés au Conseil d'administration en date du 19 septembre 2012,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS du Grand Cahors adopté le 31 janvier 2013,

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors exerce la compétence statutaire optionnelle « 2-3- Action sociale et services à la population » et a décidé, par délibération de son Conseil communautaire en date du 19 janvier 2010, de créer, pour l'exercer, un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Le CIAS est un établissement public administratif local, spécialisé et rattaché au groupement de collectivités territoriales qui l'a créé. Il a pour mission, sur le territoire intercommunal composé de la totalité des communes membres du Grand Cahors, d'animer une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

En cohérence avec la réglementation imposée par le Code d'Action Sociale et des Familles, le CIAS du Grand Cahors est présidé de droit par le Président de l'agglomération. En sus du Président, le Conseil d'administration (CA) comprend des membres élus par le Conseil communautaire en son sein ainsi que par des membres extérieurs, nommés par le Président parmi les personnes participant à des actions éducatives ou sociales menées dans les communes membres. En plus du Président, les membres élus par l'organe délibérant de

L'EPCI et les membres nommés, choisis parmi les personnes compétentes œuvrant sur le territoire, siègent en nombre égal et pour la durée du mandat, conformément au règlement intérieur qui fixe le fonctionnement du Conseil d'administration. Préalablement à l'élection des membres siégeant au CA, il est nécessaire d'en fixer le nombre, sachant que ce nombre est au maximum de 16. Je vous propose donc de fixer ce nombre à 14, 7 membres élus au sein du Conseil communautaire et 7 membres nommés par le Président par voie d'arrêté.

L'élection des membres se fait par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller communautaire peut présenter une liste de candidat.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- De fixer à 7 le nombre de membres élus et à 7 le nombre de membres nommés pour siéger au Conseil d'administration du CIAS ;

b- Après avoir procédé au vote, de proclamer comme membres du Conseil d'administration du CIAS les conseillers élus au sein du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140415-08_15_04_2014-DE
Reçu le 22/04/2014